Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260410-D_26_053-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-053
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 18
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 19

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 10 avril 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S., M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. (à partir de la délibération n°26-42), M. Alméras L. et Mme Bonati Gilquin E.

Était absent excusé : M. Cario V.

Était absente : Mme Joucan I. (pour la délibération n°26-41)

Procurations : M. Cario V. à Mme Porteu S.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Alméras A. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-053 – Affaires scolaires, enfance, jeunesse (9.1) – Reconduction du dispositif « argent de poche »

Mme Faure G. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le dispositif « Argent de poche » permet à des jeunes de 16 ou 17 ans de participer à des tâches d'intérêt collectif en échange d'une gratification. Les jeunes volontaires pour participer au dispositif s'engagent à travailler 3 h pendant 10 demi-journées pendant des vacances scolaires. La gratification est de 15 € par demi-journée. Pour information, les crédits budgétaires votés pour l'année 2026 permettent l'accueil de 8 jeunes.

Il est proposé au conseil municipal de valider la reconduction de ce dispositif pour l'année 2026.

VOTE :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** la reconduction du dispositif « Argent de Poche » pour les jeunes de 16 ou 17 ans, à raison de 10 demi-journées et d'une gratification de 15 € par demi-journée.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

Le secrétaire de séance
Loïc Alméras